

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le 9 mars à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. Nicolas DESANDERE, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie MIEZIN, M. Vincent FORTIN, M. Sébastien LENOIR, M. Axel VAN LOOY, M. Serge MINERVINI, Mme Aurélie MARECHAL, Mme Nelly VEGA, M. Pascal MARECHAL formant la majorité des Membres en exercice.
Absents : M. Régis VAN DE KERCKHOVE ayant donné pouvoir à M. François DECOOPMAN ;
Mme Lactitia WATTIER absente excusée.

Monsieur Axel VAN LOOY a été élu secrétaire de séance.

Objet : Démission du Conseil Municipal de Madame Angélique DEQUERCADEC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Angélique DEQUERCADEC.

Objet : Compte Administratif 2022 - Compte de Gestion – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Serge MINERVINI vote le compte administratif présenté par le Maire, se résumant ainsi :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	42 283.60€	Recettes	377 038.18€
Dépenses	90 046.21€	Dépenses	316 916.40€
Report résultat 2021	239 139.32€	Report résultat 2021	353 246.00€
Résultat Excédent	191 376.71€	Résultat Excédent	413 367.78€

Total des deux sections en 2022, excédent de 12 359.17€.
(Déficit en investissement de 47 762.61 € et excédent en fonctionnement 60 121.78 €)

COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ; ni réserve de sa part.

AFFECTATION du RESULTAT

Vu l'excédent de la section d'investissement s'élevant à 191 376.71 Euros,
Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/2022 pour un montant de 97 646€ en dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal décide de reprendre les soldes excédentaires :

Art. R001 : 191 376.71€

Art. R002 : 413 367.78€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve.

Objet : Adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d'Energie de l'Oise

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes du Clermontois et la Communauté de Communes du Pays de Valois ont sollicité leurs adhésions afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois. Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.

Objet : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire expose qu'à la demande de la Préfecture, le Conseil Municipal doit désigner un correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions d'information et de sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophe ainsi qu'à leur évacuation. Cette fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération.

Dans le cas de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et technique du service de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur Pascal MARECHAL propose sa candidature en tant que correspondant incendie et secours, Monsieur Serge MINERVINI indique qu'il aidera le correspondant dans sa prise de fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Pascal MARECHAL comme correspondant incendie et secours.

Objet : Adhésion au dispositif participation citoyenne

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dispositif « participation citoyenne » qui a vocation à apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la Gendarmerie Nationale.

Le dispositif vise à :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité de la Gendarmerie contre la délinquance
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité

La démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire permet de développer un mode novateur d'information des forces de l'ordre. Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont il seraient les témoins.

Ce dispositif n'a pas pour vocation de se substituer à l'action de la Gendarmerie.

Sur la Commune il y a des vols de carburant, de pneus... La Gendarmerie ne tient pas forcément informée la Mairie des interventions sur la Commune.

Monsieur Serge MINERVINI, ancien voisin vigilant donne son impression sur le dispositif, des SMS sont envoyés aux voisins vigilants, cela permet d'être informé. Utile pour faire un maillage sur le territoire. Madame Nelly VEGA interroge sur les effets concrets du dispositif. Elle indique que même avec les panneaux « voisins vigilants » aux entrées de village, il y a des vols sur la Commune. Monsieur MINERVINI indique qu'il n'y a pas vraiment de plus-value, on a l'info mais c'est tout.

Le Conseil Municipal souhaite qu'il y ait un véritable engagement de la part de la Gendarmerie, avec des échanges de chaque partie et un suivi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au dispositif participation citoyenne.

Objet : Travaux cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du manque de place dans l'ossuaire communal, la Commune ne peut actuellement pas continuer la procédure de reprise de concession en état d'abandon.

Des devis ont été demandés pour la création d'un nouvel ossuaire, il sera situé dans l'angle Nord-Est.

Des travaux pour l'accessibilité de notre cimetière vont être effectués également, avec la réalisation d'une dalle d'accueil en ciment derrière le portail principal ainsi qu'un marquage au sol d'un stationnement PMR, travaux pour le mois d'avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux d'accessibilité et de création d'un nouvel ossuaire.

Objet : Litige avec la société GRENKE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ancien Maire, Monsieur DUMONT Joël avait souscrit un contrat de téléphonie auprès de la société EUROSYS/GRENKE en mars 2019. Cette société s'engageait à fournir un service de téléphonie équivalent et moins cher à notre opérateur ORANGE pour la Mairie et l'école. Le service n'a jamais été opérationnel. Le matériel a été débranché en 2019 mais restitué à la société GRENKE fin 2020.

La société EUROSYS est restée injoignable puis, a été mise en liquidation. Les contrats avec la société EUROSYS sont liées avec la société GRENKE, qui elle, loue le matériel téléphonique.

Aujourd'hui, la société GRENKE saisit le Tribunal Administratif d'Amiens pour une requête en paiement

Elle réclame à la Commune les sommes suivantes :

- 7 478.21€ au titre du contrat de location (les loyers échus impayés et les loyers à échoir jusqu'au terme)
- 2 000€ de frais de procédure.

Messieurs Vincent FORTIN et Nicolas DESANDERE ont pris contact avec une avocate spécialisée dans le droit des collectivités. Le montage de ce type de contrat est connu, selon elle, la requête est attaquable avec 80 à 90% de chance d'être annulée. L'avocate contactée a 3 dossiers similaires d'entreprises en litige avec la société GRENKE.

La procédure pourrait durer de 3 à 4 ans, les frais d'avocat serait d'environ 3 000€. Si la Commune décide de se défendre, la quasi-totalité des frais engagés pour l'avocat pourrait être remboursée.

Afin de connaître le dossier et les circonstances de l'engagement de la Commune avec les sociétés EUROSYS et GRENKE, Messieurs Olivier COULON et François DECOOPMAN ont reçus l'ancien Maire, Monsieur DUMONT Joël qui ne se rappelle plus de ce dossier.

Le Conseil Municipal rappelle que l'ancien Maire avait déjà été abusé par des sociétés pour la location d'un défibrillateur (4762.80 €) et que les élus de petites communes sont des cibles faciles pour les commerciaux malveillants.

Monsieur le Maire précise qu'il a eu connaissance de cette affaire après sa prise de fonction en juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre un avocat afin de défendre la Commune.

Point sur les commissions

• Commission des finances, de l'administration générale et du personnel :

Monsieur Vincent FORTIN s'est renseigné pour la création d'un point relais colis à la Mairie, la Mairie n'étant pas ouverte tous les jours, cela n'intéresse pas les opérateurs.

Concernant la possibilité d'un distributeur de pain sur la Commune, le commercial a été relancé et va étudier notre demande.

• Commission de l'école, de la jeunesse, du sport et de la communication :

- Madame Nathalie MIEZIN informe les membres du Conseil Municipal que le nouveau site internet de la Commune est en ligne, il est en cours d'ajustement. Une formation de l'ADICO pour l'utilisation du nouvel outil d'administration du site internet est prévue.

La Commune est maintenant aussi présente sur Instagram pour faire passer les infos à un public plus jeune. Avec le nouveau site internet, la Mairie aura la possibilité de faire une liste de diffusion. Il y aura une information dans le

prochain journal de Fournival à ce sujet. Le but est d'identifier les personnes qui ne souhaitent plus recevoir les informations communales en format papier. Pour les habitants qui veulent continuer à recevoir dans leur boîte aux lettres les informations, nous envisageons la distribution d'un autocollant à apposer sur la boîte aux lettres pour les identifier.

- Le Conseil Municipal des Jeunes a eu une réunion avec le Conseil Départemental durant les vacances de janvier. Il travaille sur la création d'une Junior association, cela lui permettra d'avoir des statuts et de pouvoir demander des subventions. Cette association sera totalement gérée par les jeunes du CMJ, ils seront encadrés comme actuellement par Madame Laetitia WATTIER et Madame Aurélie MARECHAL.

Le Conseil Municipal des Jeunes a déjà organisé deux soirées pour les jeunes du village dont un tournoi de jeux vidéo qui a rassemblé 21 enfants. Le CMJ travaille sur la thématique de la prochaine soirée qu'il organisera.

La Commune a fait des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental, de l'Etat (DETR) et de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour faire aboutir le projet de terrain de sport du CMJ.

- Le SIRS doit travailler sur ses statuts. Le travail s'avère compliqué, il n'y a pas de réponse du SIRS aux nombreux mail envoyés par les élus de Fournival. Les statuts vont permettre de cadrer les choses pour ne plus bidouiller.

Le prix du repas à la cantine va augmenter à la suite à la hausse des charges de personnel et du prix de l'alimentation. Ces augmentations n'étaient pas prévues dans le marché avec l'ILEP. Monsieur Nicolas DESANDERE indique qu'il faudrait que le SIRS relance un marché, lors de sa dernière réunion de janvier, le SIRS a acté un nouvel appel d'offre, depuis il n'y a pas eu d'avancé sur le sujet.

- **Commission travaux, voirie et urbanisme :**

- Plan ADAP cimetière et église :

Nous avons reçu une injonction de la sous-préfecture, à effectuer les travaux pour un dossier déposé en 2016, mais non réalisé à l'époque, 5 000€ de pénalités possibles. Nouveau calendrier avec point d'étape et mise aux normes avant le 31 mai 2023 pour ces travaux.

D'abord avec le cimetière : nouvel ossuaire, puis réalisation d'une dalle d'accueil en ciment derrière le portail principal et enfin marquage au sol et panneau d'un stationnement PMR.

Ensuite, nous aurons l'église à voir, puis la salle des fêtes et la mairie.

- Point cantine :

Le Permis de Construire est accepté, s'en suit l'appel d'offres fait par l'AMO.

L'ancien local pompiers doit être vide pour le 1er juin 2023. L'ancien logement instituteur va faire office de base de vie pour notre agent technique, les travaux sont en cours.

- Groupe de travail circulation et sécurité routière :

Nous avons rencontré l'ADTO et l'UTD pour nous aider dans notre réflexion. Ce qui est possible, une double écluse mais avec balise blanche et pas d'îlots, un micro giratoire s'il est mis en agglomération. La question du déplacement des limites d'entrée de village se pose.

Il y aura une mise en forme de l'étude d'après nos choix par l'ADTO puis une validation par le Département.

Nous pouvons déjà travailler sur le traçage de places de stationnement sur la chaussée au Plesseret en s'appuyant sur le positionnement et le nombre préconisé par l'étude de l'ADTO de 2016 en concertation avec les riverains.

- Projet de trottoirs et d'enfouissement des réseaux rue des Avesnes :

Nous avons demandé 3 devis pour la rue des Avesnes de 125 000 à 135 000€ subventionnable à 42% DETR + 45% département, sachant que le taux maximum cumulé ne peut dépasser 80%. Projet avec gestion des eaux pluviales et cheminement PMR. Le SE60 va nous chiffrer les trottoirs et l'enfouissement des réseaux.

- Travaux sur l'éclairage public :

Les travaux de la rue Georges Brassens et de l'Argillère sont terminés, coût 5 425€. La rue du gros chêne sera équipée courant d'année 2023. Le dispositif d'allumage va être modifié pour régler le problème de l'allumage précocose.

- Verger communal dans la propriété CAUVRY:

Le projet consiste en la plantation de 20 arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, cognassiers), le tout clôturé d'une haie de charmille avec poteaux bois et barbelés. La procédure d'expropriation pour le terrain suit son cours.

- Travaux d'entretien de la voirie communale avec la CCPP :

Les travaux envisagés sont, la reprise d'entrée de Fournival rue de la montagne de la messe, l'affaissement de chaussée au début de la route du Mesnil, le goulet au début du chemin N°8 (reprise du fond) et un bateau au 44 grande rue. Le devis sera soumis au conseil Municipal en Avril.

- Les travaux de la sente piétonne avancent bien. Nous avons planté des tilleuls, des abelias, des céanothes... Le gazon a été semé, la pose de deux bancs est prévue.

- Le changement des radiateurs de la salle des fêtes va être effectué. Un devis pour un sonomètre a été reçu pour un montant de 3 700€, d'autres devis vont être demandés.

• **Commission festivités, culture et patrimoine :**

- Organisation d'une grande fête des voisins le samedi 10 juin. Des animations seront organisées par le Conseil Municipal des Jeunes.

- Fête du village les 16 et 17 septembre

Le samedi : exposition de véhicules anciens avec animations musicales.

Le dimanche : grande brocante et Cluedo géant

Monsieur Serge MINERVINI demande des animations de rue de type jonglage pour la fête communale.

- Fêtes de fin d'année :

Renouvellement des activités hivernales déjà organisées l'an dernier, ateliers de décoration du village, distribution des cadeaux de Noël aux enfants et aux plus de 60 ans.

- La réunion publique du 9 février sur l'organisation des fêtes a accueilli une dizaine de personnes de plus de 60 ans, il y a eu beaucoup d'échange, avec la validation du colis de Noël.

Voici quelques propositions des habitants : un match de foot pour les enfants afin de faire venir les parents, un tournoi de boule, des animations sur l'histoire du village, une expo de peinture, une balade contée, une sortie extérieure et un spectacle des enfants avec costumes comme cela se faisant sur la commune il y a 40 ans.

L'association Sports et Loisirs va organiser une fête de la pomme.

• **Infos diverses :**

- Les personnes étant intéressés pour récupérer du bois issu de la démolition de la propriété communale du 12 grande rue peuvent se faire connaître en Mairie, ils devront signer une décharge.

- Le chantier pour finaliser le changement des gouttières de la mairie aura lieu le 29 mars, après isolation des lignes haute tension par Enedis.

- Dans le cadre de la lutte contre les nuisibles, la Commune met à disposition des habitants qui en auraient besoin, du raticide dans la limite de 150 g par trimestre. La demande est à faire au secrétariat de Mairie pendant les permanences.

- Le ramassage des déchets verts en porte à porte débutera le lundi 3 avril 2023, la collecte a lieu tous les lundis matin. Le nombre de sacs ramassés par foyer est limité à 5 par semaine.

**Le Maire,
Olivier COULON**



Les bonnes pratiques en assainissement



«TOUT À L'ÉGOUT » NE SIGNIFIE PAS DE JETER TOUT ET N'IMPORTE QUOI DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT



Exemples d'objets à ne pas jeter :



Protections hygiéniques



Torchons
Serviettes



Lingettes
Rouleau de papier toilette



Médicaments



Peinture



Nourriture
Huile de friture



Produits nocifs



Cigarettes

Le cas des lingettes :

Contrairement au papier toilette, les lingettes ne se dégradent pas au contact de l'eau. Elles bouchent les canalisations (photo ci-contre) et empêchent ainsi l'écoulement correct des eaux usées.



Ceci provoque :

- > Accumulation de gaz malodorants et remontées dans les habitations (WC, éviers, douches...)
- > Dégâts sur les installations d'assainissement

Vous avez un mauvais écoulement chez vous ?

- Si votre boîte de branchement est **vide** : le bouchage est en **partie privée**
- Si votre boîte de branchement est **pleine** : le bouchage est en **partie publique**

Dans ce dernier cas, contactez directement la collectivité ou HYDRA au 02.35.17.60.30

